



CLUB NAUTIQUE BOURQUAIS

BOURG-SUR-GIRONDE

[HTTP://WWW.BOURG-VOILE.FR/](http://www.bourg-voile.fr/)

CLUB FFV N°33007

AVIS DE COURSE

REGATE DE TROQUE SEL 2013

1^{er} Septembre 2013

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, toute catégorie de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 6^{ème} catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux habitables du système à handicap Osiris habitable France (HN).
- 3.3. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 30
- 3.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint.
- 3.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité valable pour l'année en cours.
 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Inscription gratuite, pas de droits à payer.

5. PROGRAMME

- 5.1.** Samedi 31 Août 2013:
de 18h00 à 19h00 : remise des fiches d'inscriptions au local du C.N.B,
20 h00 : repas.
- 5.2.** Dimanche 1^{er} Septembre 2013:
de 8h00 à 9h00 : Confirmation des inscriptions et émargement sur la barge du C.N.B,
9h00 Briefing,
9h30 Mise à disposition du Comité de course pour le 1^{er} départ.
17 h00 : Remise des prix

6. JAUGE

réservé

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 1^{er} Septembre 2013

8. LES PARCOURS

Les parcours seront remis à l'inscription.

9. SYSTEME DE PENALITES

- 9.1.** La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 9.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2**

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. CLASSEMENT

- 10.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1
- 10.2.** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 10.3.** Le classement, pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps/temps) sur la base du handicap national en respectant les catégories définies par l'accord inter club du Championnat de l'Estuaire 2013.
- 10.4.** Catégories de classement 2013

catégorie 1 : classes A, B, C catégorie 2 : classes $L \leq 17$ catégorie 3 : classes D, $E \geq 16$ et < 21 catégorie 4 : classes R1,R2, $R3 < 23$, $L > 17$ et < 23 catégorie 5 : classes F, G, $E \geq 21$, $R \geq 23$, $L \geq 23$
--

(les chiffres ci-dessus sont des groupes de **rating bruts**)

11. PLACE AU PORT

Gratuit 8 jours avant, 8 jours après la régata.

Renseignements sur l'emplacement au port *Yvan Grillet - 06 72 45 36 81*

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. COMMUNICATION RADIO

Canal VHF : 72

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche en fin de journée dans les locaux du CNB.

15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

16. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Mathieu PEREZ 06 62 40 90 88

Gaston COENE 06 12 86 49 52

Joël COUDRET 06 09 08 43 20

**Un apéritif et grillade seront organisés au CNB
le Samedi soir 31 Août 2013 à 20h au prix de 15€.
Réservation obligatoire avant le Lundi 26 Août au
06 12 86 49 52 ou par email à**

secretaire@bourg-voile.com